



## Durée du préavis cession de bail

Par **Arnaud\_I**, le **21/10/2011** à **21:07**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant sur Nancy. J'ai emménager dans un appartement au début du mois Août. Or je suis en train de remarquer que l'isolation (phonique et surtout thermique) est quasiment absente. En effet il fait 10°C dans ma salle de bain avec le chauffage à fond. Donc j'aimerais quitter cet appartement avant de me ruiner en électricité et en dolirhum.

Je tiens aussi à préciser que le propriétaire n'a pas fait faire de diagnostic énergétique (alors qu'il m'avait dit qu'il serait fait) , avant de ma le louer. Un préavis de trois mois me ferait pratiquement passer tout l'hiver dans cet igloo.

Après avoir lu pas mal d'information sur internet concernant les durées de bail, je me suis rendu compte que je pourrais peut être bénéficier d'un bail de 1 mois car au cours du de la semaine dernière j'ai signé un contrat de développeur web à temps partiel. Cependant comme le contrat est un CDD de 5 mois je me demande si il rentre dan la catégorie 'premier emplois'.

Merci de bien vouloir me renseigner sur les possibilités qui s'ouvre à moi face à cette situation désagréable.

Cordialement

Arnaud L.

Par **corimaa**, le **21/10/2011** à **21:13**

Bonsoir, c'est une location meublée ou vide ?

Par **Arnaud\_I**, le **21/10/2011** à **21:22**

Bonsoir, c'est un non meublé

Par **mimi493**, le **21/10/2011** à **21:24**

Le premier emploi se prouve par l'attestation de 1ère immatriculation à la CPAM, est-ce votre cas ?

Par **Arnaud\_I**, le **21/10/2011** à **21:29**

J'ai déjà fait des jobs d'été et donc mon inscription à la CPAM doit dater de cette époque. Mais c'est la première fois que j'ai une feuille de Déclaration Unique d'Embauche faite par l'URSSAF.